



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sourds et malentendants

Question écrite n° 24268

Texte de la question

M. Patrice Debray attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité sur le problème des enfants sourds qui nécessitent, pour un bon apprentissage intellectuel et l'acquisition de l'autonomie nécessaire à tout être humain, l'aide de techniciens professionnels et spécialisés en ce domaine, dénommés « techniciens de la compensation langagière » (interprète en langue des signes de la langue française). Pour financer ces heures d'interventions auprès de leurs enfants les parents utilisent les compléments de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) qui s'avèrent largement insuffisants pour couvrir en totalité les besoins de compensation de leur enfant. En conséquence il aimerait connaître les intentions du Gouvernement afin de permettre la création d'un dispositif spécifique de financement, permettant à ces familles d'accéder à ce suivi de compensations langagière, dispensé par des techniciens spécialisés qui contribuent au soutien nécessaire de leur enfant en vue de leur intégration durable dans notre société.

Données clés

Auteur : [M. Patrice Debray](#)

Circonscription : Haute-Saône (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24268

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Travail, relations sociales, famille et solidarité

Ministère attributaire : Travail, solidarité et fonction publique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 juin 2008, page 4623

Question retirée le : 10 août 2010 (Fin de mandat)